

VENDREDI 23 NOVEMBRE 2018

42^{ème} SALON EUROPEEN DE L'AVOCAT ET DU DROIT – "Avocats, Argent et Avenir"

Auditorium de la Maison du Barreau (2/4 rue de Harlay- 75001 Paris)

BULLETIN D'INSCRIPTION

(à retourner dûment complété par courrier, courriel ou fax à la CNA - 120 rue d'Assas - 75006 Paris

Fax. 01 43 54 75 09 - E-mail. cna@cna-avocats.fr)

NOM :

Prénom :

Barreau :

Année d'inscription au tableau :

Spécialité(s)

Domaine (s) d'activité (s) :

Adresse :

.....

Téléphone :

E-mail :

DROIT D'INSCRIPTION* (inscription obligatoire)

TARIF ADHERENT CNA (à jour de leur cotisation 2018) :	65 €
TARIF NON ADHERENT CNA :	95 €
ELEVES AVOCATS et ETUDIANTS :	gratuit

A retourner par chèque, libellé à l'ordre de la CNA, au siège de la CNA - Déjeuner à la charge des participants

8 heures de formation



La CNA est référencée par DATADOCK

Les heures de présence sont décomptées au titre de la formation continue obligatoire. Pour valider la formation, il sera **INDISPENSABLE d'émarger la feuille de présence. Une attestation de présence vous sera adressée après la formation.*

Les conditions générales d'inscription sont consultables sur notre site internet ou communiquées sur simple demande par mail.

CETTE FORMATION EST SUSCEPTIBLE D'ETRE PRISE EN CHARGE PAR LE FIF-PL

Vous devez demander la prise en charge de votre formation auprès du FIF-PL exclusivement par internet sur le site : <http://www.fifpl.fr> (pour consulter les critères de prise en charge et télécharger l'imprimé de demande) **AU PLUS TARD DANS LES 10 JOURS SUIVANTS LA FORMATION.**

MODALITES D'INSCRIPTION

Pour vous inscrire :

- Via internet :

Le formulaire d'inscription est disponible via notre site internet (<http://www.cna-avocats.fr>). Il peut être téléchargé et, après avoir été complété, il doit être renvoyé à la CNA par courriel, fax ou courrier.

- Par téléphone :

Une pré-réservation est possible par téléphone auprès du secrétariat de la CNA (01.43.54.65.48) mais devra toujours être validée par l'envoi du formulaire d'inscription dûment complété.

En fonction du nombre de places disponibles, la CNA se réserve le droit de refuser une inscription et informera sur son site internet de la clôture des inscriptions dès que le nombre de place maximum sera atteint.

Après l'inscription :

Vous recevrez une confirmation d'inscription par mail, accompagnée d'un questionnaire préalable de formation. Ce questionnaire est facultatif et a pour but d'informer l'organisateur et les intervenants sur les attentes des personnes inscrites afin d'optimiser le déroulement de la formation.

2 jours au plus tard avant la formation, sous réserve d'un nombre satisfaisant d'inscrits, vous recevrez par mail votre convocation qui comprendra :

- le programme pédagogique,
- le plan d'accès,
- les détails techniques.

La CNA se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler les formations en cas d'effectifs insuffisants, d'empêchement du formateur ou en cas de force majeure. La CNA ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de report ou d'annulation d'une formation dont vous serez informé(e) dans les meilleurs délais.

DESISTEMENT ET ABSENCE

Tout désistement à une session de formation devra faire l'objet d'un mail au moins 2 jours avant à l'adresse suivante : cna@cna-avocats.fr ou d'un message téléphonique 01.43.54.65.48.

En cas d'absence non signalée avant le début de la formation, la CNA se réserve le droit de conserver le montant des droits d'inscription au titre des frais d'annulation, sauf en cas d'événement de force majeure justifiant le défaut d'annulation préalable. **Aucune demande de remboursement ne sera prise en compte en cas d'absence non justifiée à la formation.**

En cas d'annulation de la formation par la CNA, ou par le professionnel inscrit sur avis préalable à la CNA, les droits d'inscription seront remboursés au professionnel.

SUIVI POST FORMATION

Une attestation de présence sera adressée aux participants ayant retourné leur bulletin d'inscription accompagné des documents requis et ayant effectivement suivi la formation.

Les questionnaires d'évaluation et de satisfaction distribués lors des sessions de formation seront analysés par la CNA qui s'engage à tout mettre en œuvre pour renforcer la pertinence pédagogique et les conditions de déroulement de la formation.

Un bilan de formation sera établi après chaque formation par le Comité de Suivi des formations de la CNA.

Dans cet objectif, la CNA se tient à la disposition des personnes inscrites pour toute précision et question d'approfondissement qui seront communiquées à l'intervenant après la formation dans un délai raisonnable de 15 jours. De même, la CNA sera amenée à contacter les personnes ayant suivi la formation, par téléphone ou par mail, pour recueillir leurs observations postérieurement à la formation dispensée.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

La CNA met en œuvre des traitements de données à caractère personnel afin de permettre d'assurer notamment la gestion et le suivi des dossiers de formation. Ces données sont nécessaires pour la bonne gestion des participants et des dossiers de formation et sont destinées aux services habilités du syndicat et des organismes de financement de la formation, des Ordres et du CNB.

Conformément à la réglementation, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, d'opposition pour motif légitime à l'adresse électronique suivante: secretariat-general@cna-avocats.fr ou par courrier postal à l'adresse du Siège, soit à ce jour : Confédération Nationale des Avocats (CNA) 120 rue d'Assas - 75006 PARIS, en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité à jour et signée.

